

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 décembre 2012

Rapport annuel sur l'état de la France en 2012

Déclaration du groupe de la CGT

L'avis fait des constats pertinents concernant le chômage, les perspectives énergétiques, l'état moral des Français, etc.

Deux exemples de constat pertinent :

1°) le déficit du commerce extérieur ne s'explique pas par les échanges avec les pays à bas salaires ;

2°) les régions qui disposent encore de structures sociales plus solides résistent mieux.

Nous convergeons particulièrement sur deux thèmes déjà abordés dans plusieurs avis du CESE : la critique de la dictature des marchés financiers et la nécessité d'une sélectivité de la politique monétaire en faveur de l'emploi et d'une croissance respectueuse des êtres humains et de l'environnement.

S'agissant du diagnostic et des propositions, l'avis initial était animé de convictions que nous ne partageons pas : les difficultés du pays viendraient d'un excès d'intervention publique et d'un soutien insuffisant à la rentabilité des capitaux privés.

Bien que le rapporteur ait fait preuve d'un esprit d'ouverture en acceptant de nombreux amendements, la structure et la tonalité d'ensemble de l'avis n'ont pas changé. Il en résulte un texte plein de contradictions, qui juxtapose deux visions divergentes, voire opposées : l'une s'inscrit plutôt dans le courant de pensée dominant ; l'autre s'y oppose et milite pour un changement.

La première vision inspire le plan-même de l'avis.

Ainsi, après une revue générale de la situation économique, le premier chapitre commence par la baisse du taux de marge des entreprises ; viennent ensuite la nécessité de redressement des finances publiques et la dégradation du solde du commerce extérieur. L'emploi et le chômage ne sont abordés qu'en quatrième position alors que ce qui préoccupe le plus les Français, c'est bien l'emploi et le pouvoir d'achat.

Le raisonnement du chapitre 1 est contradictoire avec celui du chapitre 2 où, pour expliquer « l'angoisse collective », l'accent est mis sur le travail.

Il en est de même en ce qui concerne les propositions.

Ainsi, la CGT est d'accord avec l'idée qu'il nous faut un « pacte productif » mais elle est en désaccord lorsque l'avis approuve les mesures annoncées dans le cadre du « pacte de compétitivité ».

Autre exemple, les principaux défauts de la construction européenne, à savoir le déficit social et le déficit démocratique, sont mis en sourdine au bénéfice de propositions qu'on entend partout mais qui sont contestées par les peuples.

Enfin l'ambiguïté de certaines propositions pose problème. Le concept de réformes structurelles par exemple. Tout le monde n'y met pas le même contenu. Ainsi, alors que

la sécurité professionnelle est un enjeu fondamental de la négociation sur la sécurisation de l'emploi, l'avis n'hésite pas à proposer une « mobilité plus aisée ».

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe de la CGT s'est abstenu.